

## **CONNAISSEZ-VOUS LE RÔLE DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE?**

### **Quel est le rôle de la Direction du service des ressources humaines (DSRH)?**

Depuis quelques années, l'opinion publique quant aux commissions scolaires est plutôt mitigée. La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) désire rectifier cette perception en expliquant, via des chroniques régulières, le rôle essentiel d'une commission scolaire. Connaissez-vous vraiment tout le travail que les employés accomplissent quotidiennement dans une commission scolaire? S'il n'existait plus de centre administratif, savez-vous quelles tâches seraient reléguées aux écoles et aux centres de formation?

#### **Le rôle de la Direction du service des ressources humaines**

La Direction du service des ressources humaines prend à cœur la santé et le bien-être du personnel de la Commission scolaire. Par ses actions, elle facilite la collaboration et l'implication des employés dans la réalisation de la mission de la CSSMI. Comptant sur la contribution de 50 employés, ce service est divisé en cinq grands secteurs qui travaillent pour les établissements.

#### **Secteur – Rémunération et avantages sociaux**

Ce secteur produit plus de 150 000 paies par année. À chacune des périodes de paie, les employés traitent 20 000 paiements et absences en plus d'assurer le versement de la rémunération rattachée aux absences pour cause de maladie, d'accidents de travail et d'automobiles. Par année, ce secteur administre près de 1 000 congés parentaux, retraites progressives et congés sans traitement et gère l'ensemble des banques de congés divers. Il émet environ 4 000 relevés d'emploi et transige avec près de 165 organismes gouvernementaux. D'ailleurs, ce secteur a développé une expertise marquée dans le traitement complexe des régimes de retraite et des assurances.

#### **Secteur – Relations de travail**

Le secteur des relations de travail intervient pour soutenir les établissements dans des contextes conflictuels impliquant les employés et est proactif dans la recherche de solutions efficaces et respectueuses des personnes. Celui-ci gère également les différents comités de relations de travail à l'intérieur desquels les conventions collectives sont discutées. L'ensemble des actions réalisées par les employés de ce secteur vise à assurer que les milieux de travail des établissements et du centre administratif soient sains et harmonieux.

#### **Secteur – Santé globale**

Il y a deux ans, la DSRH a pris un virage en santé globale à travers lequel le secteur de la santé globale a été amené à jouer un rôle clé dans l'accompagnement des gestionnaires afin de les soutenir dans la mise en place d'un environnement de travail qui favorise la santé, le bien-être personnel et l'épanouissement professionnel. Dans ce contexte, ce secteur négocie des offres corporatives pour les employés, coordonne la campagne de vaccination antigrippale, offre un programme d'aide aux employés et un programme de prévention de la santé.

La CSSMI, comme toutes les commissions scolaires de la province, ne transige pas avec des compagnies d'assurances pour les invalidités de son personnel. Elle est son propre assureur. Or, le secteur de la santé globale administre un bureau de santé et joue le même rôle qu'un assureur en matière d'admissibilité, de suivis médico-administratifs, d'expertise et d'évaluations médicales et de respect des normes biomédicales. Il voit aux accommodements nécessaires lorsqu'il y a des limitations physiques ou psychologiques et accompagne le personnel lors d'un retour au travail. Ce secteur traite également les accidents de travail et les demandes d'indemnisation lorsqu'un employé est victime d'un accident de la route. En matière de prévention, il réalise des évaluations ergonomiques de postes de travail, analyse les rapports d'accident et y apporte les mesures correctrices appropriées et évalue les risques en matière de santé et de sécurité au travail tel que la manutention de charge pour nos concierges.

### **Secteur – Développement des compétences**

Ce service, créé en 2003, a développé des référentiels de compétences ainsi que des outils d'accompagnement et de supervision professionnelle pour l'ensemble des corps d'emplois de la CSSMI. Ces outils ont permis de faciliter l'intégration des nouveaux employés et de soutenir les gestionnaires dans leurs démarches d'accompagnement du personnel. Un programme complet d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant a été développé et plusieurs actions sont mises de l'avant pour soutenir ces enseignants dans les divers aspects de leur profession. Ce service, intégré à la DSRH depuis cette année, a formé et accompagné une centaine de nouveaux enseignants en 2012-2013 et a dirigé plus de 436 stagiaires dans les établissements de la CSSMI cette année. Ce secteur administre les différents budgets de perfectionnement et il soutient et conseille les directions d'établissement dans l'analyse des besoins de formation du personnel et dans la réalisation d'activités de développement professionnel.

### **Secteur – Dotation et développement organisationnel**

Le secteur de la dotation procède au recrutement, à la sélection et à l'embauche de toutes les catégories de personnel. En 2012-2013, ce secteur a procédé à près de 300 affichages à l'interne et dans les médias et a réalisé plus de 650 entrevues. Sur plus de 10 000 personnes ayant manifesté de l'intérêt pour travailler à la CSSMI, 4 500 candidatures ont été retenues. Ce secteur s'assure que les personnes qui travaillent auprès de nos élèves n'ont aucun antécédent judiciaire. Pour ce faire, un travail de collaboration s'opère auprès des divers corps policiers sur notre territoire, ce qui permet d'évaluer environ 900 candidats par année. Il apporte également son soutien aux écoles primaires pour le remplacement de leur enseignant. À titre d'exemple, plus de 22 600 suppléances ont été comblées cette année par les employés affectés à la centrale de suppléance. De plus, les écoles sont soutenues pour la dotation des postes devenus vacants en cours d'année. C'est près de 2 000 demandes par année qui sont ainsi traitées.

Les services administratifs de la Commission scolaire, dont la Direction du service des ressources humaines, assument de nombreuses responsabilités pour les écoles et les centres de manière à diminuer considérablement les coûts, tout en réduisant les tâches de gestion et d'administration qui seraient trop exigeantes pour être réalisées par chaque établissement. De ce fait, le personnel des établissements est en mesure d'assurer aux élèves les apprentissages indispensables à leur réussite scolaire.

Pour en savoir davantage, visitez le site Internet au [www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca).